



Les drones : de l'OPEX au territoire national

L'expérimentation réussie du drone MALE (Moyenne Altitude Longue Endurance) Harfang sur le théâtre d'opérations afghan devrait permettre son emploi dans l'espace aérien français. Le lieutenant-colonel Sébastien Mazoyer, commandant de l'escadron de drones 01.033 « Belfort », l'a expliqué lors de la 5ème Rencontre aviation civile aviation militaire, tenue le 19 mai 2011 à l'Ecole militaire à Paris.

En deux ans et demi de déploiement en Afghanistan, zone de guerre « asymétrique » où l'adversaire ne dispose pas du même niveau technologique, l'Harfang n'a subi aucun incident. La circulation aérienne y est dense et hétérogène. A elle seule, la base aérienne de Bagram enregistre plus de 400 mouvements par jour : avions militaires et civils, hélicoptères et drones. Les procédures sont les mêmes pour tous les utilisateurs, informés des spécificités locales en termes de vitesse et de taux de montée en altitude faibles. Mais l'espace aérien afghan n'est pas contrôlé.

En revanche, celui de la France est réglementé par l'instruction interministérielle 1550. Son préambule du 1^{er} janvier 2010 rappelle que la cohabitation en vol entre les drones et les autres aéronefs n'est pas encore réalisable selon le principe « voir et éviter ». Ce dernier consiste en la capacité d'un avion non habité à respecter les séparations de trafics et à éviter les collisions. La ségrégation des vols des drones qui n'ont pas de contact radar est donc indispensable vis-à-vis des autres aéronefs. Toutefois et sous certaines conditions, les drones peuvent évoluer en même temps que d'autres appareils militaires à l'intérieur d'un seul espace aérien militaire « ségrégué ». Les drones ayant le contact radar circulent obligatoirement dans des couloirs aériens séparés de ceux des autres aéronefs. Les autorités d'emploi et les prestataires de circulation aérienne militaire connaissent les règles, procédures et contraintes de chacun, permettant ainsi une coordination.

Quant à l'espace aérien civil, les opérateurs de drones doivent demander la création de zones réglementées temporaires, avec un préavis de plusieurs semaines. Pourtant, les capacités, nouvelles et en évolution rapide, des drones conduiront à une adaptation de la réglementation aérienne, estime le lieutenant-colonel Mazoyer. Selon lui, le drone Harfang dispose d'atouts indéniables. Ses équipages et équipes techniques ont des qualifications reconnues. Sa maintenance est sûre et son certificat de navigabilité en cours d'acquisition. Sa fiabilité est accrue par la redondance de ses équipements et sa logique en cas de panne. Cette redondance et des vérifications systématiques lui permettent une navigation précise.

Alors, les drones pourront-ils s'intégrer à l'espace aérien français de façon sûre, fluide et continue ?

Le lieutenant-colonel Sébastien Mazoyer estime que c'est possible sous certaines conditions. Il faut d'abord créer et contrôler un espace de vol aux instruments. Ensuite, il s'agit de prédisposer des couloirs aériens, activables sous faible préavis, et d'accompagner ponctuellement les drones par des aéronefs habités. Enfin, des missions interministérielles pourraient étudier les besoins susceptibles de croître à l'avenir.

Loïc Salmon